

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
 ==
COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL
 Place Charles De Gaulle
 50320 LA HAYE-PESNEL
 TEL. 02 33 61 50 43

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 26 AVRIL 2023

Date Convocation 18.04.2023 L'an deux mil vingt-trois le vingt-six avril à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr NAVARRET Alain, Maire

Date d'affichage
 27-04-2023

Présents : Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS Adjoint ; MR LECHEVALLIER, Conseiller délégué, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr ANNE Mme LAUNAY, Mme LEGRAVEY, Mme LEVILLAIN, Mme DOITEAU,
Absent, excusé : MR CHAPRON-MR ROSEL-MME LEMATTE
Pouvoirs : MR CHAPRON donne pouvoir à MR LECHEVALLIER -MR ROSEL donne pouvoir à MME LEVILLAIN-MME LEMATTE donne pouvoir à MME LOISEL LEPALLEC

Nombre de membre titulaires : 14 Nombre de membres présents : 11 et 3 pouvoirs

N° Délibération
 23-0416

Secrétaire MR LECHEVALLIER

Objet délibération Tarifs location Maison des Jeunes au 1 er mai 2023

Monsieur le Maire propose de, fixer comme suit les tarifs de location de la Maison des Jeunes, à compter du 1 er mai 2023.

TARIFS		
LOCATION MAISON DES JEUNES		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
1 journée ou vin d'honneur	80.00 €	100.00 €
Week-end (2 jours)	160.00 €	200.00 €
Week-end (2 jours) association	120.00 €	150.00 €
CAUTION	150.00 €	
Clé perdue	30.00 €	
Forfait chauffage	40.00 €	
Électricité	0.40 KW	
Eau	Forfait 5 €	
GAZ	Forfait 5 €	
Forfait ménage	50.00 €	
Location vaisselle	0,80 € le couvert	
verre vin d'honneur	0.20 € le verre	
Acompte 50 % à la signature du contrat		
Association : 1 mise à disposition gratuite / an		
Pour les quartiers (comité des fêtes) : 1 gratuité l'année de la fête des fleurs		

Ainsi informé le conseil municipal décide à l'unanimité .
 Pour Mr NAVARRET Alain, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS MR LECHEVALLIER, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr ANNE Mme LAUNAY, Mme LEGRAVEY, Mme LEVILLAIN, Mme DOITEAU, MME LEMATTE, MR ROSEL, MR CHAPRON
 -d'adopter les tarifs proposés.
 -d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

LE MAIRE-Alain NAVARRET
 Acte rendu exécutoire après transmission en
 Sous - Préfecture et Publication ou Notification

Le 27 avril 2023



Alain NAVARRET, Maire
 Accusé de réception en préfecture
 050-215092379-20230428-DEL-23-0416-DE
 Date de réception préfecture : 28/04/2023